

**Présents :** Pascal PELLÉ, Stéphane RELTIENNE, Céline CHOLLET, Isadora CHAMPEAUX, Cédric FROMONOT, Alexandre DE OLIVEIRA, Evelyne TARDIVEL, Valérie BLANC, Francis ADAM, Marie-Claude BORYCKI

Absent : Flavien THIBAUT

Secrétaire de séance : Alexandre DE OLIVEIRA

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations supplémentaires :

- Etude projet de mise en place de caméra de sécurité

- Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies (Electricité et Gaz) proposé par le SDEY

Le CM donne son accord.

### 1. Compte rendu du Conseil du 13 avril 2026

Après lecture, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

### 2. Délibérations

#### - Votes des 3 Taxes 2026 (10 POUR)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux de référence et de les voter de manière suivante :

Taxes	Bases impositions prévisionnelles 2026	Taux 2026 votés	Produit attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	377 900	33.45	126 408 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29 200	43.55	12 717 €
Taxe d'Habitation (TH)	32 300	8.54	2 758 €
<b>Produit fiscal attendu :</b>			<b>141 883 €</b>

A noter que le prélèvement pour le FNGIR est de 34 711 €.

#### - Redevance d'Occupation du Domaine Public ORANGE 2026 (10 POUR)

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 définit le calcul des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2026. Sur la base de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

. **DÉCIDE** le calcul du montant de la redevance annuelle de la manière suivante :

. Artères aériennes	1.335 km à 65.49 € =	87.43 €
. Artères en sous-sol	2.287 km à 49.11 € =	112.31 €
. Emprise au sol	0.20 m <sup>2</sup> à 32.74 € =	6.55 €

**Soit pour 2026 : 206.29 €**

## - Redevance d'Occupation du Domaine Public GAZ 2026 (10 POUR)

Le maire explique que le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public est déterminé en fonction de la longueur des canalisations, par application des tarifs de base et revalorisée chaque année en fonction de l'index ingénierie ;

RODP Gaz 2026					
Formule	PR = [(0.035 * L) + 100 €] * COEFF				
Année	Variable	Coefficient	Fixe	Longueur	RODP
2025	0.035	1.44	100	4 433	367.42

PR = exprimés en € est le plafond de la redevance due au titre de

L = longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites sur le domaine public communal

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) à 367.42 €, arrondi à 367 €

## - Attribution de subventions aux associations (10 POUR)

Le maire informe le CM des demandes de subventions :

Le Collège Albert Camus : proposition du maire d'allouer une subvention pour le « Tour de France à Vélo » organisé par le collège, à raison de 150 € par élève, soit pour deux élèves, la somme de 300 €

L'ADMR : le maire propose la somme identique aux années passées, soit 150 €

Le SSIAD : le maire propose la somme de 150 €

Concernant les subventions éventuelles à d'autres association (SIVOS, Téléthon, « parenthèse » ...), l'étude est reportée.

## - Vote du BP 2026 (10 POUR)

Explications des tableaux, chiffres et intitulés des lignes comptables par le maire et son adjoint aux conseillers.

Ajustement des projections, explications des BP 2025 voté / réalisé + BP 2026.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	127 388,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 748,00
014	Atténuations de produits	38 711,00
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00
042	Section à section	3 423,72
65	Autres charges de gestion courante	62 770,42
66	Charges financières	710,15
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>345 751,51</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	79 077,57
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 060,00
73	Impôts et taxes	62 188,00
731	Fiscalité locale	129 500,00
74	Dotations et participations	42 735,94
75	Autres produits de gestion courante	29 190,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>345 751,51</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	89 709,15
16	Emprunts et dettes assimilées	16 183,38
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	63 714,52
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>174 607,05</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00
040	Section à section	3 423,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 283,33
13	Subventions d'investissement	30 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>174 607,05</b>

L'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel"

**- Proposition d'augmentation du temps de travail de l'agent technique (10 POUR)**

L'agent technique ayant démissionné, il est nécessaire de rappeler que l'emploi du technicien est sous l'autorité exclusive du Maire ou d'un représentant qu'il aurait nommé, et qu'en aucun cas, les habitants n'ont à le solliciter, à le persécuter ou le retarder pour bavarder.

Proposition est faite de recruter un nouvel agent pour l'entretien de la voirie, espaces verts et des bâtiments communaux.

Rappel : l'ancien agent était à 25 heures / semaine, compte tenu du travail à effectuer, après délibération, il est décidé de créer un 2<sup>nd</sup> poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 35 heures / semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Le poste à 25 heures sera supprimé après avis du Comité Social Territorial du CDG89.

**- Projet étude de mise en place de caméras de sécurité (10 POUR)**

Le maire explique que pour étudier la mise en place d'une vidéo surveillance dans la commune, il est nécessaire de délibérer, afin de demander une autorisation auprès de la préfecture.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- Autorise le maire à faire la demande auprès de la préfecture
- Dit que cette autorisation ne vaut que pour l'étude du projet

**- Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies (Electricité et Gaz) via le SDEY**

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Rouvray d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2029 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Rouvray en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

### **3. Informations**

- Pylône Antenne Orange : proposition reçue d'Orange concernant les différentes implantations possibles
- Agriculteurs : Rappel est fait du message paru sur Panneau Pocket concernant les dégâts des sangliers, ne pas hésiter à se manifester pour se faire entendre.
- Un habitant d'Héry a demandé si le terrain du Styliss était en vente, un projet de centre photo-électrique étant à l'étude, le terrain n'est pas cessible.
- La prochaine réunion est fixée à la date du lundi 8 Juin 2026 à 19h30

### **4. Questions diverses**

Fin de la séance à 23H00

Secrétaire de séance  
Alexandre DE OLIVEIRA

Le Maire  
Pascal PELLE